

# Avenue du 11-Novembre: un permis toujours contesté

**Bandol** Après le rejet des recours gracieux, deux associations ont formé un recours en annulation du permis de construire d'un immeuble de 50 logements sociaux, de 12 m de haut

**L**a phase contentieuse est lancée. La Confédération environnement Méditerranée (CEM) et l'association Bien vivre à Bandol viennent de former devant le tribunal administratif de Toulon un recours en annulation du permis de construire d'un immeuble de 50 logements sociaux, de 12 m de haut, au 115 avenue du 11-Novembre.

Le permis de construire a été instruit et délivré à la société Ogic le 29 juillet 2016 par la préfecture du Var, qui s'était substituée à la commune de Bandol, en carence de logements sociaux. Ce qui à l'époque avait fait bondir le maire de Bandol, Jean-Paul Joseph (voir *Vie-matin* des 17 et 18 septembre 2016).

## Trop haut d'un étage?

L'élu avait relevé que « le permis accordé dépassait de trois mètres les immeubles environnants et la limite fixée par le PLU ». De même « qu'un étage de parking avait été supprimé pour arriver à 100 % de logement sociaux, alors que la commune en demandait 40 % » et déposé contre ce permis un recours gracieux en appe-



**Gérard Demory (Confédération environnement Méditerranée) et Jeanine Sauter-Gilli (Bien vivre à Bandol), sur l'avenue du 11-Novembre, à l'endroit où un projet immobilier auquel ils s'opposent doit voir le jour.**

(Photo Valérie Le Parc)

lant ses administrés à l'imiter.

Des recours, déposés en ce sens par CEM et l'association Bien vivre à Bandol, qui précisent que ce n'est pas la dimension sociale du pro-

jet qui motive leur opposition, ont été rejetés et conduisent les deux associations à entrer dans une phase contentieuse. « Nous avons pointé de nombreuses irrégularités dans ce projet de

construction qui, ne s'intégrant pas dans le tissu et le paysage du centre-ville, défigurerait l'une des avenues les plus passantes de la commune », lancent Gérard Demory, président régional de

la CEM, et Jeanine Sauter-Gilli, représentante de Bien vivre à Bandol.

Les arguments sont de plusieurs ordres. Les associations soulignent par exemple que la construction d'un

parking souterrain de 35 places, débouchant sur l'avenue du 11-Novembre, très passante, présente « un risque pour la sécurité des usagers des voies publiques » et pour les usagers du parking. Par ailleurs constatant la présence d'un seul bâtiment – les « blocs » A et B étant reliés par une liaison en béton hors sol – qu'ils rapportent notamment aux règles d'emprise au sol où de hauteur des égouts de toit, ils argumentent pour remettre en cause les dimensions du projet.

## Prêts à saisir le tribunal en référé

« Cela veut dire que l'encadrement du projet immobilier doit être revu à la baisse, en hauteur et en largeur », vulgarise Gérard Demory. Plus précisément, pour eux, cela signifie par exemple que le « bâtiment B », trop haut de 4 mètres, doit être amputé d'un étage.

Les défenseurs de l'environnement assurent de leur motivation à obtenir le retrait du permis et restent vigilants. « Au moindre coup de pioche, nous saisissons le tribunal en référé », prévient Gérard Demory.

**JEAN-MARC VINCENTI**